

BULLETIN
INTERNATIONAL

DES
SOCIÉTÉS
DE LA
CROIX-ROUGE

Publié par le
Comité International
fondateur de
cette institution

Comité international de la Croix-Rouge

EXTRAIT DES STATUTS

(Du 10 mars 1921)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge fondé à Genève en 1863 et consacré par des décisions des Conférences internationales des Sociétés de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse.

ART. 2. — Cette association a son siège à Genève, est organisée corporativement et possède la personnalité civile en conformité des dispositions du Code civil.

ART. 3. — Le Comité international de la Croix-Rouge a pour but : de travailler au maintien et au développement des rapports des Comités centraux entre eux ; de servir d'organe central et d'intermédiaire entre ceux-ci : de maintenir les principes fondamentaux et uniformes qui sont la base de l'institution de la Croix-Rouge à savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, confessionnelle et économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des membres qui la composent ; d'entreprendre, de provoquer et de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre, de la maladie et des calamités civiles ; de s'occuper en un mot de tout ce qui concerne les relations internationales entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine de l'œuvre de secours aux blessés de la guerre et aux malades, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

ART. 6. — Le Comité international est engagé par la signature collective de deux de ses membres dont un au moins doit appartenir au Bureau.

En vertu de ses statuts le Comité international de la Croix Rouge possède la personnalité civile, qui lui permet de recevoir légalement des legs.

Formule à utiliser dans un testament :

Je soussigné... déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,

la somme de

legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.

(lieu, date et signature).

Le Comité international, dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche, sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

Compte de chèques postaux en Suisse n° I. 928.

Comité International

Liste des délégués des Croix-Rouges nationales, à la XI^{me} Conférence internationale (28 août 1923) ¹.

CROIX-ROUGES :

DÉLÉGUÉS :

ALLEMANDE. — M. Draudt, secrétaire général, nommé pour la Commission spéciale des délégués.

BELGE. — M. le D^r Depage, président de la Société ;

M. Dronsart, directeur général ; ces deux représentants sont désignés pour la Commission spéciale des délégués, M. Dronsart, comme suppléant.

BRITANNIQUE. — Colonel Sir Edward Stewart K. B. E..

BULGARE. — M. Stéphan Laftchieff, trésorier de la Croix-Rouge bulgare, nommé pour la Commission spéciale des délégués ;

M^{me} Liouba Bourdillon, D^r en médecine à Genève ;

M. Nicolas Guerdjikoff, D^r en médecine à Genève.

CHINOISE. — M. Chi-Yung Hsiac, premier secrétaire à la légation de Chine à Berne, nommé pour la Commission spéciale des délégués ;

M. Raymond Y. C. Ouang, attaché à cette même légation.

COLOMBIENNE. — D^r Francisco José Urrutia, ministre plénipotentiaire à Berne ;

M. Jorge Boshell, médecin à Lausanne.

COSTARICIENNE. — Don Oscar Martinez Nussbaumer.

DANOISE. — M. C. M. T. Cold, président, nommé pour la Commission spéciale des délégués.

ESPAGNOLE. — M. le marquis de Hoyos, commissaire royal et président de l'Assemblée suprême de la Croix-Rouge espagnole.

¹ Ces listes sont actuellement encore incomplètes. Des éditions ultérieures seront publiées au moment de la Conférence.

Comité International

ESTHONIENNE. — D^r méd. Jans Leesment, président de la Société.

FRANÇAISE. — Pour la S. B. M. : M. René Clément, avocat au Conseil d'Etat, membre du Conseil central ;

M. de la Boulinière, ministre plénipotentiaire, membre du Conseil central ;

M^{lle} de Caters, membre du Comité central des Dames.

Pour l'A. D. F. : M. le colonel Luthard ;

M^{me} Dastre ;

Pour l'U. F. F. : M. le baron d'Anthouard, ministre plénipotentiaire, secrétaire général ;

M^{me} Barthez, membre du Conseil directeur.

HELLENIQUE. — M. J. Athanassaki, ancien ministre, président de la Société, nommé pour la Commission spéciale des délégués.

JAPONAISE. — M. Yenji Ino-uyé, médecin inspecteur de l'armée en retraite, chef du service des informations de la Croix-Rouge japonaise ;

M. Yasukichi Nagata, secrétaire à la Légation du Japon à Berne.

LITHUANIENNE. — M. le D^r Rokas Sliupas, président de la Société.

MEXICAINE. — M^{me} Josefa Abril de Rueda à Genève.

NEERLANDAISE. — D^r H. C. Dresselhuijs, docteur en droit, membre de la Chambre des députés, secrétaire général de la Croix-Rouge néerlandaise ;

M. le lieut. général P. P. C. Collette, membre de la Haute Cour militaire, commissaire en chef de la Croix-Rouge néerlandaise et membre du Conseil central ;

M. le Jonkher A. W. G. van Riemsdijk, trésorier et membre du Comité central de la Croix-Rouge.

NORVÉGIENNE. — M. Torolf Prytz, ancien conseiller d'Etat, président de la société ;

M. Jens Meinich, secrétaire général, nommé pour la Commission spéciale des délégués.

Comité International

POLONAISE. — M. Sigismond Zaborowski, président de la Direction centrale, nommé pour la Commission spéciale des délégués ;

M. Emile Gerlach, membre du Comité central et président de la Société antituberculeuse de Varsovie.

ROUMAINE. — M. Georges Bals, vice-président de la Société.

RUSSE. — D^r Zénobius Solovieff, président de la Société et remplaçant du commissaire de la Santé publique, nommé pour la commission spéciale des délégués ;

M. Eugène Korovine, secrétaire général, professeur à l'Université de Moscou ;

D^r Serge Bagotzky, représentant de la Croix-Rouge russe en Suisse ;

M. Brodovsky, représentant de la Croix-Rouge russe en Allemagne ;

M^{me} Marguerite Solovieff fonctionnera en qualité de secrétaire interprète.

SUÉDOISE. — M. C. Cedercrantz, ancien gouverneur de province, nommé pour la Commission spéciale des délégués.

SUISSE. — M. le colonel Bohny, président de la Société, nommé pour la Commission spéciale des délégués ;

M. le D^r Ischer, secrétaire général ;

M. de Marval, sous-secrétaire romand de la Société.

TCHÉCOSLOVAQUE. — M^{lle} D^r A. G. Masarykova, présidente de la Société ;

M. le D^r Robert Flieder, ministre plénipotentiaire à Berne.

CROISSANT-ROUGE TURC. — M. le prof. D^r Bessim Omer pacha, président d'honneur du Croissant-Rouge turc, recteur de l'Université de Constantinople, nommé pour la Commission spéciale des délégués.

M. le prof. D^r Akil Moukhtar bey, vice-président et ancien doyen de la Faculté de médecine ;

M. Ahmed Ihsan bey.

Comité International

Liste des délégués des Gouvernements à la XI^{me} Conférence internationale (28 août 1923).

GOUVERNEMENTS : DÉLÉGUÉS :

- ALLEMAGNE. — M. le consul d'Allemagne à Genève.
- BOLIVIE. — Senor don Alcides Arguedas, consul général de Bolivie à Paris.
- COSTA-RICA. — M. le ministre plénipotentiaire de la République à Paris.
- CHILI. — M. Armando Quezada, ministre plénipotentiaire du Chili en France ;
M. Jorge Valdes-Mendeville, chargé d'affaires du Chili en Suisse ;
- DANEMARK. — M. Andreas de Oldenburg, ministre plénipotentiaire à Berne.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. — M. Charles Ackermann, consul honoraire de la république à Genève.
- EQUATEUR. — Senor don Leonidas Pallares Arteta, consul général de l'Equateur en Suisse.
- ESPAGNE. — M. le marquis de Hoyos, commissaire royal et président de l'Assemblée suprême de la Croix-Rouge espagnole.
- GRÈCE. — M. Nicolas Politis, ancien ministre des Affaires étrangères.
- GUATEMALA. — D^r don Francisco A. Figueroa, chargé d'affaires de Guatemala à Paris.
- HAÏTI. — M. François Addor, consul de Haïti à Genève.
- NORVÈGE. — M. Prytz, ancien ministre et président de la Croix-Rouge norvégienne ;
M. le commandant Jens Meinich, secrétaire général de la Croix-Rouge norvégienne.
- PERSE. — Emir Zoka ed Dovleh, ministre plénipotentiaire à Berne.
- PÉROU. — D^r don Belisario Sosa Artola, capitaine de frégate.

Comité International

SIAM. — M. Phya Sanpakitch Prija, ministre de Siam à Rome.

SUEDE. — Baron Alströmer, ministre plénipotentiaire à Berne ;

D^r Bauer, médecin général de l'armée suédoise.

TURQUIE. — M. le prof. Bessim Omer Pacha.

VÉNÉZUÉLA. — M. C. Parra Pérez, chargé d'affaires à Berne.

INSTITUTIONS, PERSONNALITES :

S. E. Mgr Maglione, archevêque de Césarée, nonce apostolique à Berne.

Société des Nations.

Bureau international du Travail : M. José de Vilallonga, conseiller juridique du B. I. T. ;

M. le D^r Carozzi, chef du Service d'hygiène industrielle,

M. Tixier, chef du Service des mutilés ;

M. Aloys Hentsch, du Cabinet du directeur.

Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge : Sir Claude Hill, directeur général ;

M. le D^r René Sand, secrétaire général ;

M. le prof. Rocco Santoliquido, conseiller pour la santé publique internationale.

Union internationale de secours aux enfants : M. le baron C. F. de Geer, président de l'U. I. S. E.

Ordre de Malte : M. Henric de Fischer.

Save the Children Fund : M. L. B. Golden ;

Miss Eglantyne Jebb.

Conseil d'Etat de la Ville de Genève.

Conseil administratif de la Ville de Genève.

Boy Scouts International Bureau : M. le lieutenant-colonel W. Borel.

American Relief Administration : M. Tracy B. Kittredge.

Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens : M. le D^r Audéoud.

Comité International

Circulaires.

XI^{me} Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Programme. Délégués. Ouverture.

(Deux cent vingt-septième circulaire aux Comités centraux)

Genève, 2 juillet 1923.

*A Messieurs les Présidents et les Membres des Comités centraux
de la Croix-Rouge.*

Messieurs,

Comme suite à nos circulaires n° 212 du 26 juin 1922, n° 220 du 25 janvier 1923 et n° 224 du 20 avril 1923, nous avons l'honneur de vous adresser un projet de programme pour la XI^{me} Conférence qui doit s'ouvrir le mois prochain à Genève, et d'y ajouter quelques autres communications.

1. PROGRAMME. — Ce programme n'est pas encore définitif. Il reste susceptible d'être modifié et complété. Cependant, vu le terme au 31 décembre 1922 que nous avons fixé pour la proposition de sujets spéciaux à porter à l'ordre du jour de la Conférence, le programme restera dans ses grandes lignes tel qu'il est aujourd'hui.

L'ordre du jour, avec le programme détaillé de la Conférence, sera publié le mois prochain.

Plusieurs Croix-Rouges nous ont envoyé leurs rapports. Quelques-uns ont paru dans la *Revue*. Les autres devront nous parvenir *avant le 14 août 1923*, en conformité du Règlement des Conférences.

2. DELEGUES. — Une première liste des délégués annoncés a paru dans les *Nouvelles du Comité international de la Croix-Rouge* (nos 11 et 13, des 24 mai et 20 juin).

Nous publierons dans le prochain numéro de la *Revue et Bulletin international* (juillet) la liste complète des délégués. Nous serons heureux de recevoir aussi vite que possible et en tout

Comité International

cas avant la fin de juillet, date de la publication du *Bulletin*, les noms des membres de toutes les délégations.

3. OUVERTURE. — L'ouverture de la Conférence est prévue pour le *mardi 28 août à 17 heures*, à l'Aula de l'Université de Genève.

Une réunion de la « Commission spéciale des Délégués » aura lieu immédiatement avant, à 15 h., également dans les locaux de l'Université.

C'est à l'Université que siègeront aussi, autant que possible, les commissions qui pourront être nommées.

Dans l'attente du plaisir de recevoir vos délégations et dans l'espoir que la XI^{me} Conférence internationale de la Croix-Rouge marquera, comme la X^{me}, un affermissement et un développement de l'œuvre de la Croix-Rouge dans le monde, nous vous prions, Messieurs, d'agréer l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Comité international de la Croix-Rouge :

	Gustave ADOR,
Paul DES GOUTTES,	<i>Président.</i>
<i>Vice-Président.</i>	

PROGRAMME

I. *Rapports sur les Fonds internationaux.*

1. Fonds de l'impératrice Augusta.
2. Fonds de l'impératrice Marie Féodorovna.
3. Médaille Nightingale.
4. Fonds de l'impératrice Shôken.

II. *Rapports généraux.*

5. Rapport général du Comité international de la Croix-Rouge.
6. Rapports généraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.
7. L'organisation internationale de la Croix-Rouge (rapport du Comité international).

Comité International

III. Rapports spéciaux.

8. Rapports de la Croix-Rouge belge :
 - a) Echange de membres de la Croix-Rouge en temps de guerre entre les pays belligérants, afin de déterminer, mieux que cela n'a été fait jusqu'à présent, les actes contraires à la Convention de Genève.
 - b) Mesures à prendre contre l'usage exagéré de l'insigne de la Croix-Rouge.
9. Rapports sur l'exécution des mandats donnés par la X^{me} Conférence relativement à :
 - a) la revision de la Convention de Genève de 1906.
 - b) l'élaboration d'un code des prisonniers de guerre.
10. Rapport de M. le Dr F. Ferrière sur un projet de convention relative aux civils internés, déportés, évacués et réfugiés.
11. Rapport du Bureau international du Travail sur « l'Organisation de l'assistance aux invalides ».
12. Rapport sur le projet de M. le sénateur Ciruolo, président de la Croix-Rouge italienne, relatif à une « Œuvre internationale de secours et d'assistance aux populations frappées de calamités ».

Organisation internationale de la Croix-Rouge.

(Deux cent vingt-huitième circulaire aux Comités centraux)

Genève, 6 juillet 1923.

A Messieurs les Présidents et les Membres des Comités centraux de la Croix-Rouge.

Messieurs,

Par sa 222^{me} circulaire, en date du 26 mars 1923, le Comité international de la Croix-Rouge a eu l'honneur de porter à la connaissance des Comités centraux des Sociétés nationales que des pourparlers étaient engagés entre la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le Comité international aux fins d'étudier

Comité International

une organisation nouvelle de la Croix-Rouge internationale. Le Comité international, en même temps, a annoncé aux Comités centraux qu'il ne manquerait pas de les informer des résultats de ces pourparlers.

Le Comité international avait fondé les plus grands espoirs sur les négociations dont la direction de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge avait pris l'initiative au début de juillet 1922. Très malheureusement, malgré les instances du Comité international, l'ouverture des pourparlers tarda beaucoup. Une première réunion, fixée au 13 janvier 1923 à Genève, n'eut qu'un caractère officieux, vu la seule présence de Sir Arthur Stanley, président de la délégation du Conseil des Gouverneurs, et l'absence imprévue de MM. Pearce et de La Boulinière, ses collègues.

Entre temps, S. A. R. le prince Charles de Suède, appréciant l'importance du problème à résoudre, avait pris l'heureuse initiative d'élaborer un projet de réorganisation de la Croix-Rouge internationale, lequel, approuvé par les Croix-Rouges suédoise, danoise, norvégienne et finlandaise, fut communiqué au Comité international et à Sir Arthur Stanley. Ce projet, avec l'assentiment du prince Charles, a été envoyé, le 26 mars dernier, par le Comité international aux Comités centraux.

La délégation du Conseil des Gouverneurs, désirant attendre l'arrivée en Europe de M. Pearce, délégué américain, pour commencer officiellement les pourparlers, ceux-ci furent remis au mois d'avril.

C'est donc à Londres, les 20 et 21 avril 1923, que les deux délégations purent enfin se réunir, au siège de la Croix-Rouge britannique, pour tenir la première session de la Commission dite des Six. La délégation du Conseil des Gouverneurs était composée de son président, Sir Arthur Stanley, président de la Croix-Rouge britannique, de M. de La Boulinière (Croix-Rouge française) et de M. Pearce (Croix-Rouge américaine). La délégation du Comité international était composée de M. le professeur Paul Logoz, l'un des vice-présidents du Comité, de M. Jacques Chenevière, directeur général, et de M. Georges Werner, doyen

Comité International

de la Faculté de droit de Genève, membres du Comité international.

La délégation du Conseil des Gouverneurs n'ayant pas accepté de prendre le projet scandinave comme base de discussion, ainsi que le proposa le Comité international, la Commission rechercha les éléments d'un accord, lesquels furent finalement trouvés dans la séance du samedi matin 21 avril. En substance, le plan adopté devait laisser sa pleine indépendance à chacune des deux branches de la nouvelle organisation, tout en les réunissant dans un Comité exécutif ou central, assurant une liaison permanente entre les deux branches. Ce Comité était chargé en outre de statuer sur les affaires communes aux deux branches, notamment en cas de secours exceptionnel, temporaire ou urgent, à porter au nom de la Croix-Rouge internationale. D'autre part, un Conseil général (organe de contrôle), se réunissant chaque année, était prévu, composé d'une part des délégués de toutes les Sociétés nationales, chaque Société ayant droit à un délégué, et d'autre part des délégués du Comité international actuel. La Conférence internationale de la Croix-Rouge subsistait avec son caractère traditionnel et ses compétences reconnues.

La Commission des Six, ce plan une fois établi d'un commun accord, décida de confier à une commission de rédaction le soin d'élaborer un avant-projet d'organisation de la Croix-Rouge internationale. Cette commission de rédaction, composée de deux délégués de la Ligue et de deux délégués du Comité international, a siégé à Genève les 16, 17, 18 et 19 mai. Le texte qu'elle a élaboré fut aussitôt remis à chacune des deux délégations.

* * *

Le Comité international étudia immédiatement et dans tous ses détails ce document important. Tout en formulant certaines réserves que la Commission des Six aurait à discuter, il déclara que, selon lui, cet avant-projet constituait un nouveau pas en avant vers une entente satisfaisante, — entente dont les élé-

Comité International

ments seraient soumis aux Sociétés nationales et à la XI^{me} Conférence internationale comme base de discussion pour l'élaboration de statuts définitifs. Le Comité fit sans délai connaître son opinion au Conseil des Gouverneurs réuni à Paris, par une lettre et un télégramme de M. Gustave Ador, en date des 22 et 24 mai, demandant aussi que l'on fixât la date de la prochaine réunion de la Commission des Six.

Le Comité international comptait que le Conseil des Gouverneurs allait étudier l'avant-projet et exprimerait une opinion basée sur un examen approfondi. Mais le Conseil des Gouverneurs, auquel il ne fut donné connaissance en séance ni de la lettre ni du télégramme de M. Ador, n'étudia pas cet avant-projet. En conséquence, au lieu d'exprimer une opinion fondée sur une véritable étude de l'avant-projet, le Conseil des Gouverneurs se borna à voter diverses résolutions d'ordre général, lesquelles n'étaient que des directives données par le Conseil à ses représentants dans la Commission des Six.

Cependant le fait que le Conseil des Gouverneurs n'avait point examiné l'avant-projet de la commission de rédaction, n'était pas sans inquiéter le Comité international. Celui-ci n'en décida pas moins de continuer les négociations.

A cet effet, le président du Comité international se rendit lui-même à Londres, le 8 juin, pour choisir avec Sir Arthur Stanley la date de la prochaine réunion de la Commission des Six, qui fut fixée aux 23 et 24 juin à Genève. M. Ador tint aussi à préciser les compétences du futur Comité central, et laissa à Sir Arthur Stanley une note relatant leur échange de vues sur ce point et constatant la concordance de leurs opinions.

Quelques jours plus tard la délégation du Conseil des Gouverneurs demanda formellement que la réunion se tint à Paris ou qu'elle fût remise à la mi-juillet. La délégation du Comité international de la Croix-Rouge, pour ne pas retarder les pourparlers, accepta de se rendre à Paris.

Au dernier moment, Sir Arthur Stanley annonça que des circonstances personnelles lui rendaient impossible, à son grand

Comité International

regret, de prendre part à la réunion, en sorte que la délégation du Comité international fut réduite à deux membres, pour maintenir une représentation égale de part et d'autre.

Ainsi réduite à quatre membres, la Commission aurait pu cependant procéder utilement à la discussion approfondie de l'avant-projet, si la délégation du Conseil des Gouverneurs n'avait pas voulu exiger de la délégation du Comité international l'acceptation de conditions préalables, exigence équivalant à un véritable ultimatum.

La première de ces conditions prolongeait le délai pendant lequel aucune communication ne devait être faite aux Sociétés nationales ; la seconde, relative à l'ordre du jour de la XI^{me} Conférence, en excluait complètement la question de la « fusion ».

La première condition n'aurait pas présenté de graves inconvénients s'il avait été possible de prévoir dès ce moment la très prochaine rédaction d'un projet commun satisfaisant, destiné à être communiqué immédiatement aux Sociétés nationales. Mais il était manifeste que la délégation du Conseil des Gouverneurs ne se ralliait pas à l'idée d'une convocation rapide de la Commission. Elle voulut même subordonner toute réunion ultérieure à l'échange préalable, par correspondance, des amendements proposés de part et d'autre. Or un échange de notes ne pouvait qu'augmenter les divergences au lieu de les atténuer.

La deuxième condition était évidemment inacceptable. Les Sociétés nationales que le Comité international considère comme aussi intéressées que lui-même à l'heureuse solution de la question, n'auraient point compris que le Comité acceptât de dessaisir inopinément la XI^{me} Conférence, autorité suprême de la Croix-Rouge internationale. Par déférence pour les Sociétés nationales, par respect des droits et prérogatives de la Conférence, le Comité international ne pouvait accepter cette condition, qui n'aurait jamais dû lui être même présentée.

MM. Paul Logoz et Georges Werner, délégués du Comité international de la Croix-Rouge, demandèrent de façon instante la réunion très prochaine à Genève, et sans restrictions préalables,

Comité International

d'une séance de la Commission des Six, que M. G. Ador était prêt à présider. Devant le refus de la délégation du Conseil des Gouverneurs, les délégués du Comité international déclarèrent que celui-ci reprenait son entière liberté d'action.

* * *

Ce n'est pas sans regret que le Comité international a accueilli la nouvelle de l'interruption des négociations entreprises il y a près d'une année, mais il n'en a pas moins approuvé pleinement l'attitude de ses délégués. A la veille de la XI^{me} Conférence, les négociations devaient conduire rapidement à un projet qui pût être communiqué en temps utile aux Sociétés nationales. Le Comité international se serait exposé aux plus graves reproches s'il avait accepté une procédure qui eût privé les Sociétés nationales et la Conférence elle-même, de toute communication sur un sujet intéressant hautement toute la famille de la Croix-Rouge.

Le Comité international tient à constater que, dès le mois d'octobre 1922, il était prêt à entamer effectivement les négociations et à les conduire à leur terme en temps utile. Les retards successifs qu'ont subi les pourparlers n'ont point été son fait.

Tout en appréciant la valeur qu'aurait eue un projet soumis en commun aux Sociétés nationales et à la XI^{me} Conférence par le Conseil des Gouverneurs et par lui-même, le Comité international n'en a pas moins toujours considéré que ce projet n'eût fourni qu'une base de discussion. Le problème de l'organisation internationale de la Croix-Rouge est trop important pour être résolu sans que toutes les Sociétés nationales aient été mises à même de faire connaître leurs vues, et sans que chacune ait eu le temps de la réflexion.

Les négociations qui viennent de prendre fin auront cependant eu leur utilité. Les délibérations de la Commission des Six et l'avant projet de la commission de rédaction, entre autres documents, fourniront des éléments précieux à ceux qui auront à

Comité International

poursuivre, dans un temps plus ou moins rapproché, l'œuvre commencée. Il appartient maintenant à la XI^{me} Conférence internationale d'orienter les travaux et de tracer la voie qui doit être suivie.

Le Comité international, est-il besoin de le dire, s'associera étroitement aux travaux qui pourront être ultérieurement entrepris. Mais, tout en cherchant, comme il l'a fait dans la Commission des Six, à faciliter l'établissement d'une organisation plus satisfaisante que le dualisme actuel, il devra cependant maintenir sa neutralité et son indépendance, qui sont sa raison d'être, et les maintenir aussi bien pour l'accomplissement de sa mission traditionnelle que pour l'exécution de toutes les tâches humanitaires qui lui sont confiées en raison de son caractère neutre et désintéressé.

Le Comité international, d'autre part, voit dans l'indépendance des Sociétés nationales l'une des pierres angulaires de l'organisation internationale de la Croix-Rouge. Il demande que cette indépendance soit respectée, et que, s'il doit y avoir une organisation plus coordonnée de la Croix-Rouge internationale, l'administration n'en soit pas appelée à jouer un rôle directorial, mais simplement un rôle administratif. Il ne doit être admis aucun rouage qui entame les prérogatives des Sociétés nationales.

Le Comité international demande enfin que l'organisation internationale de la Croix-Rouge, siégeant à Genève, soit en harmonie avec les idées fondamentales de la Croix-Rouge, au centre desquelles se trouve celle de charité. L'esprit de la Croix-Rouge qu'entretiennent avec tant de ferveur les Sociétés nationales, ne doit pas être transformé par des fonctionnaires en des préoccupations bureaucratiques ou diplomatiques. Une simplicité de bon aloi doit régner dans la Croix-Rouge internationale, comme elle règne dans les Croix-Rouges nationales. Plus l'organisation internationale de la Croix-Rouge sera simple et plus ceux qui en assureront les services considéreront leur activité comme un ministère de dévouement, — plus l'idéal et le signe de la Croix-Rouge seront respectés.

Comité International

Le Comité international tenait, à la veille de la XI^{me} Conférence internationale, à fournir aux Sociétés nationales les renseignements et les explications qui précèdent. Il est convaincu que les entretiens et les échanges de vues qui auront lieu à la Conférence auront une influence salutaire sur les études et les travaux ultérieurs relatifs à l'organisation internationale de la Croix-Rouge.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Comité international de la Croix-Rouge :

Paul DES GOUTTES,
Vice-président.

Gustave ADOR,
Président.

Missions et délégations.

Le 24 juin, M. Logoz, vice-président, et M. Georges Werner, membre du Comité international de la Croix-Rouge, se sont rendus à Paris pour y rencontrer la délégation envoyée par le Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. M. Werner est rentré à Genève le 27 juin et M. Logoz s'est rendu à Gothenbourg pour représenter le Comité international au congrès de la Croix-Rouge suédoise, qui s'est tenu dans cette ville et auquel participaient 6000 délégués. Au cours du congrès, M. Logoz a été reçu par S. A. R. le prince Charles de Suède. Au cours de son voyage M. Logoz a passé à la Haye, Christiania, Copenhague et Berlin ; il a été reçu dans ces villes par les Comités centraux des Croix-Rouges néerlandaises, norvégienne, danoise et allemande.

MM. Georges Burnier et Charles Burckhardt, délégués du Comité international sont partis le 24 juin de Constantinople pour Angora où ils sont arrivés le 28 juin. Après avoir visité les camps de prisonniers établis dans cette ville, les délégués du Comité international de la Croix-Rouge se sont rendus à

Comité International

Césarée, Yahchi-Han, Konia, Keunrurber et Adana où ils ont procédé également à la visite des camps d'internement.

Le Dr Page, membre de la Commission pour l'échange des prisonniers gréco-turcs, est rentré de Smyrne à Athènes le 9 juin. Le Dr Page est reparti pour Smyrne avec un transport de 800 prisonniers turcs. Le 19 juin, il a ramené de Smyrne à Athènes un convoi de 700 rapatriés grecs.

M. et M^{me} Dessonnaz, délégués du Comité international de la Croix-Rouge à Kharkoff, sont rentrés en congé en Suisse au début de juin.

Le major Berdez, représentant du Comité international et du haut commissariat de la Société des Nations pour les réfugiés russes en Pologne, ayant terminé la mission qu'il avait accepté de remplir à Varsovie, est rentré en Suisse à la mi-juillet.

M. Reymond, délégué du Comité international à Vienne, s'est rendu à Genève le 29 juin et est reparti pour l'Autriche le 2 juillet.

Les autres délégués du Comité international poursuivent leur activité respective : M. Wehrlin à Moscou, M. Schazmann à Smyrne, M. Zwerner à Belgrade et M. de Reding à Athènes.

Belgique

Assemblée générale de la Croix-Rouge.

6 mai 1923¹.

La Croix-Rouge de Belgique a tenu son assemblée générale annuelle à Bruxelles le 6 mai à la Fondation universitaire, rue du Champ de Mars, sous la présidence du Dr Depage, son président, puis sous celle du lieutenant général Wilmaers, son vice-président.

Le rapport présenté par M. Dronsart, directeur général, témoigne du développement rapide de la Croix-Rouge belge

¹ D'après *La Croix-Rouge de Belgique*, revue mensuelle, mai 1923.